

468820

■***
NOTE BIO COM(80)86 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M BURGHARDT DG I ET A M LECOMTE
DG VIII

■***
OBJET : REUNION DE LA COMMISSION DU 27 FEVRIER 1980

432

1. GROUPE ANDIN

LA COMMISSION VIENT DE PROPOSER AU CONSEIL L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LE GROUPE ANDIN. IL S'AGIT D'UN ACCORD-CADRE PREVOYANT L'ETABLISSEMENT D'UN COMITE MIXTE QUI SERAIT CHARGE DE PROMOUVOIR LA COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE ENTRE LES DEUX GROUPEMENTS. LE NOUVEL ACCORD SE SITUE DANS LE CONTEXTE DES EFFORTS VISANT A RENFORCER LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET L'AMERIQUE LATINE.

UNE NOTE IP(80)57 QUI RESUME LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION AINSI QU'UNE FICHE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE SUR LE GROUPE ANDIN SONT A LA DISPOSITION DE LA PRESSE.

2. SYSTEME DES PREFERENCES GENERALISEES

LA COMMISSION A EU UN DEBAT D'ORIENTATION SUR L'AVENIR DU SYSTEME DES PREFERENCES TARIFAIRES GENERALISEES EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

COMME VOUS LE SAVEZ, LE SPG A ETE INTRODUIT PAR LA COMMUNAUTE EN 1971, DANS LE CADRE D'UNE RESOLUTION DELA CNUCED, POUR UNE PERIODE DE 10 ANS. LE BUT ETAIT DE FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DU TIERS MONDE EN LUI FACILITANT L'ACCES A NOTRE MARCHÉ POUR SES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES. LA PERIODE INITIALE DE 10 ANS ETANT ACHEVEE AVEC L'ANNEE 1980, LA COMMUNAUTE DOIT MAINTENANT FIXER LES ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT FUTUR DU SPG.

A L'ISSUE DE SON DEBAT, LA COMMISSION A CHARGE LE VICE-PRESIDENT HAFERKAMP, EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES COMMISSAIRES INTERESSES, A METTRE AU POINT LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION QUI SERA APPROUVEE LA SEMAINE PROCHAINE. EN ATTENDANT ON PEUT INDICER LES TROIS ORIENTATIONS PRINCIPALES RETENUES PAR LA COMMISSION :

- 1° IL FAUDRA MAINTENIR LE SYSTEME EN VIGUEUR POUR AU MOINS VINGT ANS, C'EST-A-DIRE JUSQU'A L'AN 2000, CE QUI N'EXCLUT PAS DES REEXAMENS PERIODIQUES EN COURS DE ROUTE.
- 2° IL NE FAUDRAIT PAS MODIFIER LA LISTE DES PAYS BENEFICIAIRES POUR EN EXCLURE LES PVD PLUS AVANCES. EN REVANCHE, IL FAUDRAIT BIEN MODULER LES AVANTAGES DU SYSTEME EN FONCTION DU NIVEAU DE DEVELOPPEMENT ET DU DEGRE DE COMPETITIVITE

////

NNNN

M VASEY GPP/DGX B 1/7 2201 28.2.1980

E PERLOT
Perlot

433493

DES DIFFERENTS PVD.

3° IL FAUDRAIT UN EFFORT DE SIMPLIFICATION DU SYSTEME AFIN D'EN
FACILITER L'UTILISATION PAR LES PAYS BENEFICIAIRES.
UNE NOTE P ET UNE FICHE TECHNIQUE SERONT MISES A LA DISPOSITION
DE LA PRESSE AU MOMENT DE L'ENVOI DE LA COMMUNICATION DE LA
COMMISSION AU CONSEIL.

////

NNNN

1

3. AUTOROUTE AUTRICHIENNE

 LA COMMISSION, SUR PROPOSITION DE MM. BURKE ET HAERKAMP, S'EST MONTRE FAVORABLE A L'IDEE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE COMMUNAUTAIRE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE INNKREIS PYRN EN AUTRICHE.

PENDANT LES DERNIERES ANNEES, LES TRANSPORTS ROUTIERS DE TRANSIT EN PROVENANCE ET A DESTINATION DE LA COMMUNAUTE A TRAVERS L'AUTRICHE ONT CONSIDERABLEMENT AUGMENTE. LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN S'EST ADRESSE EN 1977 A LA COMMUNAUTE POUR OBTENIR UNE CONTRIBUTION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE. IL A, EN ATTENDANT, INTRODUIT EN 1978 UNE MESURE UNILATERALE (TAXE ROUTIERE SPECIALE).

LA COMMISSION EST D'AVIS QUE L'ADHESION DE LA GRECE ENTRAINE ENCORE UNE AUGMENTATION DU TRAFIC A TRAVERS L'AUTRICHE. CETTE PERSPECTIVE A ETE PRISE EN CONSIDERATION LORS DES NEGOCIATIONS D'ADHESION. AFIN DE TROUVER UNE SOLUTION, LA COMMUNAUTE DEVRAIT, DANS LE CADRE DE L'APPROFONDISSEMENT DES RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'AELE, RECHERCHER DES SOLUTIONS AUX DIVERS PROBLEMES QUI SE POSENT DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS AVEC L'AUTRICHE, Y COMPRIS NOTAMMENT LA QUESTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE.

L'ORIENTATION POSITIVE DE LA COMMISSION EST BASEE SUR DES CONSIDERATIONS DE RELATIONS EXTERIEURES ET DES INTERETS COMMUNAUTAIRES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS. ELLE SE SITUE DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE A L'EGARD DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DONT LES PROPOSITIONS D'ENSEMBLE - DESQUELLES ELLE FAIT PARTIE - ONT ETE PRESENTEES EN NOVEMBRE DERNIER AU CONSEIL.

4. AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DES POPULATIONS SINISTREES DES ACORES

 LA COMMISSION A DECIDE L'OCTROI D'UNE AIDE DE 300.000 UCE AU SECOURS CATHOLIQUE FRANCAIS POUR SON PROGRAMME EN FAVEUR DES POPULATIONS SINISTREES DES ACORES, A LA SUITE DU TREMBLEMENT DE TERRE QUI A DEVASTE PLUSIEURS ILES DE L'ARCHIPEL LE 1ER JANVIER 1980. UNE PREMIERE AIDE DE 100.000 UCE AVAIT DEJA ETE ACCORDEE LE 8 JANVIER DERNIER.

AMITIES
 ENZO PERLOT COMEUR
 NNNN

NNNN